

934

DOCUMENT DE TRAVAIL
REVUE SECTORIELLE TRIPARTITE « EDUCATION,
INSERTION PROFESSIONNELLE »
DU PIC II 2007-2011

Contribution PNUD/FDL

Octobre 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION :

I. RAPPEL RESUME DU CADRE DES RESULTATS :

II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL : CHANGEMENTS/EVENEMENTS MAJEURS INTERVENUS DURANT LA MISE EN ŒUVRE DU PIC :

III. ANALYSE DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE ŒUVRE :

3.1 Analyse de la pertinence de la plateforme SNU/Appréciation de la démarche inter-agences

3.2 Analyse de la modalité NEX et de la coordination « Exécution bilatérale et multi-bi »

IV. ANALYSE DE L'EXECUTION DU CADRE DES RESULTATS :

4.1 Progrès réalisés : état des produits recherchés

4.2 Difficultés rencontrées

V. ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE :

5.1 Situation des décaissements

5.2 Difficultés rencontrées

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Sur les changements /événements majeurs intervenus dans la mise en œuvre du PIC

6.2 Sur les arrangements institutionnels

6.3 Sur l'exécution du Cadre des résultats

6.4 Sur l'exécution financière.

INTRODUCTION :

La lutte contre la pauvreté est un axe prioritaire de développement du Gouvernement du Sénégal en raison d'une demande sociale sans cesse croissante.

En 2001 le Sénégal a établi son premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté- DSRPI). En appui à la mise en œuvre de la SRP I, le Gouvernement du Sénégal et le PNUD ont mis en place à partir de 2004 le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP). La troisième Commission de Partenariat entre le Sénégal et le Grand Duché de Luxembourg tenue les 19 et 20 Avril 2004, a permis de développer un partenariat tripartite Grand Duché de Luxembourg, Gouvernement du Sénégal et PNUD pour mettre en place un Fonds de Développement Local sur l'axe Matam/ Saint-Louis/Louga à travers l'antenne de Saint-Louis (FDL1).

Dans la voie de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Gouvernement a adopté en 2006 sa seconde Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-II). Durant cette même année, le partenariat tripartite sus mentionné s'est renforcé avec la mise en place de façon ad hoc d'un financement additionnel de la Coopération Luxembourgeoise ayant donné lieu à un FDL2 : « promotion de la décentralisation et des dynamiques de développement économiques et sociales ».

Dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération (PIC 2007-2011), une priorité a été accordée à l'extension du dispositif FDL basé sur un accord de cost-sharing. Le partenariat spécifique mis en œuvre par le PNUD contribue à la réalisation du PIC II en ce qui concerne la composante « Insertion Professionnelle » exécuté par : le FDL4 : « appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ».

Les activités du FDL4, sont mise en œuvre par le Ministère en charge du Développement Social, agence gouvernementale d'exécution à travers l'Antenne PRP de Saint-Louis.

L'exécution du FDL4 est corrélée à la nécessité de développer un partenariat avec les Institutions de financement dans la perspective de renforcer les capacités locales à travers des financements pour soutenir les jeunes promoteurs de la zone d'intervention du PRP (Louga-Saint-Louis-Matam).

Le PRP capitalisant les expériences acquises dans le cadre de divers programmes de lutte contre la pauvreté, a choisi de développer une approche financière de proximité faisant intervenir à des niveaux différents les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et la Banque Régionale de Solidarité (BRS) dans la mise en œuvre du fonds d'appui aux jeunes promoteurs financé par le Grand Duché du Luxembourg.

I. RAPPEL RESUME DU CADRE DES RESULTATS :

Effet recherché : La création et le Développement des micros, petites et moyennes entreprises apportent une contribution à la création de revenus, d'emplois décents, en faveur des jeunes dans les zones de concentration opérationnelle du PIC II.

Produit n° 1 : Une forte dynamique économique régionale est impulsée à travers la mise en place d'un Fonds d'appui à l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Produit n°2 : Un système souple de gestion et de suivi évaluation est mis en place :

Indicateur majeur Visé : Nombre de jeunes diplômés de l'ETFP réellement insérés.

II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL : CHANGEMENTS/EVENEMENTS MAJEURS INTERVENUS DURANT LA MISE EN ŒUVRE DU PIC :

* En ce qui concerne le pilotage stratégique, le Sénégal s'est doté d'une nouvelle politique de l'ETFP qui accorde une place importante à l'insertion.

* Le ministère chargé de l'ETFP initialement ministère délégué auprès de l'Education Nationale est devenu ministère à part entière. Cette évolution doit amener ce ministère à conduire les changements attendus en vue d'une meilleure qualification de la main d'œuvre.

III. ANALYSE DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE ŒUVRE :

3.1 Analyse de la pertinence de la plateforme SNU/Appréciation de la démarche inter-agences

Le principe d'exploiter l'expertise des agences SNU (BIT, ONUDI, PNUD) pour la mise en œuvre du programme d'insertion est pertinent au regard des actions déjà conduites dans la zone de concentration du PIC II. Toutefois, l'absence d'un projet conjoint a été une source de retard dans le démarrage des activités selon un chronogramme adéquat pour l'atteinte des résultats. La coopération luxembourgeoise a offert aux acteurs de l'insertion, l'opportunité de s'organiser et d'agir dans le cadre d'une plate forme SNU et partant, de mettre en œuvre sur le terrain la réforme de l'ONU « One UN ».

Les initiatives prises ont permis à la plate forme SNU d'organiser des concertations régulières et de mettre en œuvre des actions communes préalablement planifiées .C'est ainsi qu'un schéma d'insertion stabilisé a été mis en place en relation avec le ministère de l'ETFP. Cet acquis positionne la plate forme comme un conseiller privilégié du Ministère en charge de

l'ETFP et un partenaire de proximité du programme Sen 024 piloté par LUX DEV, dans la recherche d'un format adéquat d'insertion répliquable à l'échelle nationale.

La situation actuelle recommande la signature d'un protocole tripartite entre la plate forme, la Direction de la Planification et des Ressources Humaine (METFP), CSO, SEN 024 (LUX DEV) pour meilleure coordination des activités d'insertion.

Ces étapes, caractéristiques de l'évolution de la plate forme SNU induisent la nécessité d'élaborer à l'avenir un programme conjoint d'insertion avec un ancrage au sein d'une structure au niveau du METFP.

3.2 Analyse de la modalité NEX et de la coordination « Exécution bilatérale et multi-bi »

L'insertion est conduite selon deux modalités (i) modalité NEX, pour la mise en place d'un Fonds d'Insertion (modalité conforme à la déclaration de Paris et axée sur le renforcement des capacités, la mise en place/le suivi des financements), (ii) modalité d'exécution directe pour les autres volets. Par ailleurs, la coordination entre le multi bi et le bi n'a pas été favorisée par l'ancrage institutionnel actuel.

IV. ANALYSE DE L'EXECUTION DU CADRE DES RESULTATS :

4.1 Progrès réalisés : état des produits recherchés

Stratégie de mise en œuvre : Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante Enseignement Technique et Formation Professionnelle du PIC II, le volet appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a été confié à la plate forme des trois (3) programmes du Système des Nations Unies : BIT/ISFP ; ONUDI/DSPLIP ; PNUD/ PRP- FDL. Chaque programme apporte, en fonction de ses domaines de compétences, un appui spécifique aux cellules d'insertion des centres de formation et aux promoteurs de MPE. Le BIT/ISFP intervient dans le renforcement des capacités managériales et la création d'entreprise à travers les formations en TRIE, CREE et GERME ; l'ONUDI/DSPL-IP dans le renforcement des capacités techniques et technologiques ; le PNUD/ PRP- FDL4 dans le financement des MPE Insertion et le suivi des financements. La plate forme SNU, en plus d'apporter son expertise technique au déroulement du programme insertion, favorise le développement de partenariat entre le système éducatif, le secteur privé et les collectivités locales. La stratégie est fondée sur une approche de complémentarité entre acteurs et de transfert de compétence aux structures étatiques dans une perspective de pérennisation.

Les activités du FDL 4 portent essentiellement sur : la mise en place des lignes de crédit spécifiques selon le guichet pour le financement des projets d'entreprise des jeunes à partir des IMF, réseaux et des PME/PMI à travers la BRS; la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des institutions de financement ; le renforcement des capacités institutionnelles des structures de financement impliquées dans la mise en œuvre du programme.

Réalisations :

Les activités qui ont été réalisées ont permis de financer sept (07) entreprises avec les sortants de l'ETFP. Vingt sept autres sont en cours.

Le processus d'insertion se déroule sur trois (03) phases : Avant, pendant et après la formation. Chaque phase fait intervenir les membres de la plate forme sur des aspects précis du processus. .

Schéma d'insertion stabilisé à introduire (Djibril Coulibaly)

.Les activités suivantes ont été menées :

- Elaboration d'un manuel de procédure pour la gestion du fonds d'insertion/ Préparation d'une convention entre le PRP et la BRS ;
- Identification des MEC porteuses de financement dans la ZCO. - Elaboration des Fiches d'identification des Mutuelles et leur mise à disposition au niveau des cellules d'insertion et des MEC;
- Elaboration d'un Schéma de financement de l'insertion.
- Financement des projets d'insertion : Trente quatre (34) plans d'affaires sont déposés par les jeunes promoteurs au niveau des MEC. La Mec SJN a déjà tenu son comité de crédit et sélectionné sept (07) projets.

4.2 Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures rencontrées émanent de l'absence d'un projet conjoint et d'un ancrage institutionnel de l'insertion. La mise en place de la plate forme SNU et les réunions régulières avec la participation du SEN 024 ont largement favorisé le déroulement du processus d'insertion conformément au schéma stabilisé.

V.ANALYSE DE L'EXECUTION FINANCIERE :

5.1 Situation des décaissements

(En Euros)

	2008	2009			Observations
		Trim 1	Trim 2	Trim 3	
Décaissement					
	115 883	69 155	42 160	73 116	Démarrage en Septembre 2008
Total	115 883	184 432			
Total déboursé en fin septembre 2009		300 315			
Budget Total		2 000 000			
Reliquat		1 699 684			

Le niveau d'exécution financière au 30 Septembre 2009 est encore faible (15%).
Il y'a lieu d'accélérer la mise en place du financement des plans d'affaires déjà disponibles.

5.2 Difficultés rencontrées

Il a été noté un retard dans le financement des promoteurs. Cela s'explique par la nécessité (i) de disposer d'un schéma d'insertion (ii) d'asseoir une démarche contractuelle avec les institutions de financement.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Sur les changements /événements majeurs intervenus dans la mise en œuvre du PIC

Conclusions	Recommandations
Avec l'adoption d'une nouvelle politique de l'ETFP, le seul changement intervenu concerne l'évolution du ministère chargé de l'ETFP initialement ministère délégué auprès de l'Education Nationale en un ministère à part entière.	Renforcer les capacités institutionnelles du ministère en vue d'une meilleure réalisation de l'insertion.

6.2 Sur les arrangements institutionnels

Conclusions	Recommandations
Le principe d'exploiter l'expertise des agences SNU (BIT, ONUDI, PNUD) pour la mise en œuvre du programme d'insertion est pertinent au regard des actions déjà conduites dans la zone de concentration du PIC II. Toutefois, l'absence d'un projet conjoint a été une source de retard dans le démarrage des activités selon un chronogramme adéquat pour l'atteinte des résultats.	*La situation actuelle recommande la signature d'un protocole entre la plate forme, la Direction de la Planification et des Ressources Humaine (METFP), CSO, SEN 024 (LUX DEV) pour une meilleure coordination des activités d'insertion. *Mettre en place un projet conjoint dans le futur
Les difficultés majeures rencontrées émanent de l'absence d'un projet conjoint et d'un ancrage institutionnel de l'insertion.	* Il est recommandé la mise en place d'une structure ad hoc pour l'insertion au sein du METFP

6.3 Sur l'exécution du Cadre des résultats

Conclusions	Recommandations
Chaque projet dispose d'un cadre de résultats propre, ce qui ne facilite pas la mise en synergies des actions.	*Pour la pérennité de l'insertion, il est recommandé : ** à la plate forme SNU d'établir un Seul Cadre de Résultats axé sur l'obtention d'un <u>Produit Unique</u> : Un Fonds d'insertion mis en place dans la ZCO et permettant d'insérer par an, au moins 50 jeunes diplômés de l'enseignement et de la formation professionnelle. ** à l'organe gouvernemental d'exécution du mécanisme de financement d'établir des conventions avec les institutions de financement identifiées en vue de pérenniser le Fonds mis en place.

6.4 Sur l'exécution financière.

Conclusions	Recommandations
Le niveau d'exécution financière au 30 Septembre 2009 est encore faible (15%).	Accélérer le financement des plans d'affaires déjà disponibles.